

AGRICA ÉPARGNE

DYNAMIQUE

Rapport annuel au 31/12/2020



FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

Société de gestion :	AGRICA EPARGNE
Teneur de comptes conservateur de parts :	AMUNDI ESR
Dépositaire :	CACEIS BANK
Commissaire aux comptes :	PWC AUDIT

■ NOM DU FCPE

Agrica Épargne Dynamique

■ NATURE JURIDIQUE

Agrica Épargne Dynamique est un fonds multi-entreprises régi par les dispositions de l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier.

■ CLASSIFICATION AMF

Le FCPE Agrica Épargne Dynamique est classé dans la catégorie FCPE "Actions Internationales".

■ PROFIL DE RISQUE

L'indicateur synthétique de risque classe les fonds sur une échelle allant de 1 à 7, sur la base de leurs résultats passés en matière de volatilité. La présentation et le positionnement sur l'échelle sont normés, le niveau 1 représentant le risque le plus faible.

Niveau de risque associé au fonds Agrica Épargne Dynamique est de 5.

Le profil de risque du fonds Agrica Épargne Dynamique n'a pas évolué sur la période.

■ AFFECTATION DES RESULTATS

Capitalisation dans le fonds.

■ CREE POUR L'APPLICATION

- des divers accords de participation passés entre les sociétés adhérentes et leur personnel ;
- des divers plans d'épargne d'entreprise ou interentreprises, plans d'épargne pour la retraite collectifs, plans d'épargne pour la retraite collectifs interentreprises établis par les sociétés adhérentes pour leur personnel.

■ OBJET DU FONDS

Le fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers.

A cette fin, le fonds ne peut recevoir que les sommes :

- attribuées aux salariés de l'entreprise au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise (PEE), du plan d'épargne groupe (PEG), du plan d'épargne interentreprises (PEI), du plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO), du plan d'épargne pour la retraite collectifs groupe (PERCOG), du plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises (PERCOI) y compris l'intéressement ;
- provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L. 3323-2, L.3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail.

■ OBJECTIF DE GESTION ET STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCPE a pour objectif, sur un horizon de cinq ans minimum, de surperformer son indicateur de référence.

Le FCPE gère dans le respect des ratios prévus par la réglementation et son propre règlement des actifs financiers (valeurs mobilières) français ou étrangers.

Le FCPE est en permanence investi et/ou exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le FCPE est un fonds de fonds et sera investi jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectif (OPCVM/FIVG), c'est-à-dire :

- en OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) de droit français ou étranger.
- en FIVG (fonds d'investissement à vocation générale) de droit français.

Le FCPE sera investi à hauteur de 75% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de FIVG investis en produits actions sur l'ensemble des marchés internationaux ; et à hauteur de 25% en parts ou actions d'OPCVM ou de FIVG investis en produits de taux y compris OPCVM et FIVG monétaire et monétaire court terme.

Ces ratios s'entendent avec une fourchette de plus ou moins 15%, étant précisé que cette fourchette s'applique par poche.

■ INDICATEUR DE REFERENCE

- 75% de l'indice MSCI EMU Net (dividendes réinvestis),
- 15% EONIA,
- 10% de l'indice Euro MTS Global.

■ VIE DU FCPE SUR L'EXERCICE SOUS REVUE

Lors de la réunion qui s'est tenue le 5 novembre 2020, M. Patrick LEROY Directeur général délégué de la société de gestion AGRICA ÉPARGNE a constaté la présence de Mme Aurélia MESSALES, présidente en exercice. Dans ces conditions elle préside la présente séance (mandat sur exercice 2019) et est porteuse des pouvoirs donnés au Président.

Le conseil de surveillance :

- a approuvé la reconduction Mme Aurélia MESSALES, représentante salariée d'AGRICA GESTION, pour les fonctions de Présidente du FCPE Agrica Épargne Dynamique pour l'exercice 2020.
- a approuvé le rapport annuel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les porteurs de parts de ce FCPE ont également été informés de la mise à jour de la liste des instruments financiers autorisés dans la gestion du FCPE Agrica Epargne Equilibré. En effet, à compter du 1er décembre 2020, AGRICA EPARGNE a décidé de permettre aux gérants du FCPE d'avoir la possibilité d'investir dans des fonds gérés par les autres équipes de gestion de la société dans la mesure où le profil de risque de ces OPC était compatible avec celui du FCPE.

Cette modification, qui ne nécessitait pas d'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, a fait l'objet d'une information aux porteurs et d'une mise à jour du Règlement avec l'ajout de la mention suivante « Ces fonds d'investissement peuvent être gérés par la société de gestion ou une société liée. Le profil de risque de ces OPC est compatible avec celui du FCPE. » au point 4 Instruments utilisés de l'article 3 - orientation de la gestion du Règlement du FCPE Agrica Epargne Dynamique.

■ POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SUIVIE PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

L'environnement économique en 2020 et les prévisions 2021

Après un bon démarrage lors des premières semaines de l'année, la pandémie mondiale de COVID 19 a entraîné un krach boursier d'une rapidité et d'une violence sans précédent : le MSCI EMU a reculé de -38% entre le 19 février et le 18 mars, point bas de l'année. Les mesures, là aussi historiques, de soutien monétaire et budgétaire mises en place pour faire face à la contraction de l'économie, puis l'annonce par plusieurs grands laboratoires de la découverte des vaccins efficaces ont déclenché un rebond des marchés tout aussi spectaculaire dans la deuxième partie de l'année : +53% pour le MSCI EMU entre le point bas de l'année et le 31 décembre. Si la crise sanitaire n'est pas encore jugulée, une vaccination rapide des populations permettra, espérons-le, une normalisation progressive de l'économie qui devrait se traduire par un rebond significatif du PIB mondial en 2021 attendu en hausse de l'ordre de 5%.

Le bilan de cette année s'avère finalement plus qu'honorable pour les grands indices mondiaux : -1,0% pour le MSCI EMU, -5,6% pour le CAC40, +8% pour le S&P 500, +8,8% pour le MSCI Emerging Market, et +6,3% pour le MSCI World.

Depuis plusieurs années, les investisseurs ont privilégié les grands gagnants des ruptures technologiques et de façon plus générale, les sociétés offrant une croissance visible. La crise économique déclenchée par la COVID 19 a davantage exacerbé cette tendance et l'écart de valorisation entre les titres dits « croissance » et « value » a atteint son paroxysme avant de très légèrement s'atténuer en fin d'année. En termes de performances, le MSCI EMU « Croissance » s'est adjugé une progression de +6.2% en 2020 alors que le MSCI EMU « Value » a reculé de -8.2%. Avec une performance annuelle de près de 15%, le secteur technologique est incontestablement et fort logiquement le vainqueur de cette crise qui a largement contribué à accélérer la digitalisation de l'économie. Le secteur des « utilities » s'est également distingué en progressant de +13% soutenu par son caractère défensif et par des perspectives de relance verte en Europe. A l'inverse, l'énergie -20% et les financières -18% affichent les plus fortes baisses annuelles malgré leur rebond marqué en fin d'année.

Sur l'année 2020, l'OAT 10 ans s'est nettement détendue en s'enfonçant en territoire négatif, passant de 0,11% à -0,35%. Elle aura néanmoins enregistré un plus haut à +0,33% au plus fort de la chute des marchés actions le 18 mars.

L'année 2021, si elle pourrait être celle d'une sortie de crise grâce aux campagnes de vaccination, appelle néanmoins à une grande vigilance. La situation sanitaire semble en bonne voie mais reste encore très dépendante des variations génétiques de la Covid 19, par essence aléatoires. Ainsi nous pourrions bien observer une sortie de crise lente, progressive et inégale selon les territoires et régions de monde. Il semble raisonnable d'attendre le 3eme trimestre pour avoir plus de visibilité, et le 4eme trimestre pour acquérir quelques certitudes.

L'enjeu de l'année à venir consistera à identifier les catalyseurs de cette reprise. Les secteurs et thématiques profitant des plans de relance seront observés avec attention (énergie verte, mobilité verte, service au collectif, santé, économie circulaire). La technologie reste également un secteur porteur malgré des niveaux de valorisation élevés. Des secteurs restent également bien en deçà de leur valorisation de début 2020 et pourraient effectuer un beau parcours en 2021 dans un contexte de normalisation de l'économie.

Compte rendu d'activité

L'allocation en actions a été flexible en 2020 afin d'adapter le portefeuille à la volatilité extrême des marchés, tout en respectant les limites autorisées par le prospectus du FCPE. Le poids des actions a d'abord été rabaisé à 75 % lors du krach de février-mars pour limiter la volatilité du portefeuille. L'allocation en actions a ensuite été remontée progressivement au second trimestre jusqu'à 80%, accompagnant ainsi le rebond des marchés post-krach. Une surpondération moyenne de 79 % a ensuite été maintenue au cours du semestre, permettant notamment au fonds de tirer profit d'une période de « normalisation » des marchés entamée fin octobre 2020, à la fois portée par les premières annonces de vaccinations possibles contre la covid 19 et par l'arrivée au pouvoir du démocrate Joe Biden aux Etats-Unis, lequel s'inscrit dans la précédente politique de Barack Obama, plus affable que Donald Trump, et plus ouvert aux négociations internationales.

La poche d'OPCVM actions a ainsi contribué de manière positive sur l'année 2020. Les fonds risqués de style « value » ont eu des performances très en retrait par rapport aux fonds indiciels et aux fonds de style « croissance » jusqu'en octobre 2020 ; ils se sont ensuite distingués en surperformant les marchés au cours des mois de novembre et décembre avec l'amélioration des perspectives économiques mondiales. Pour limiter l'impact de la volatilité des marchés, des arbitrages ont souvent été réalisés vers des fonds moins marqués en termes de style par rapport à l'indice MSCI EMU tout en augmentant le poids des actions américaines afin de diversifier davantage les portefeuilles sur le plan géographique.

La poche de diversification a dans l'ensemble bien joué son rôle décorrélant et permis d'améliorer le couple rendement/risques du fonds. Les valeurs aurifères portées par Ixios Gold ont clôturé l'année en hausse de +36%. Les valeurs des pays émergents ont également bien contribué avec une hausse de +23%. Le fonds Diamond Opportunities a cependant contribué très négativement.

La sensibilité de la poche taux est restée légèrement supérieure à celle de l'indice de référence afin de servir de protection, ce qui a été très utile lors de la première vague de baisse de marchés (fin février-début mars).

Au 31/12/2020, le fonds est investi à 79% en actions dont 67% sur la zone Euro-Europe, 5% en actions émergentes et 3% d'actions américaines/internationales. Le fonds détient aussi 3% de fonds de valeurs aurifères, et 18% de fonds obligataires.

Le fonds surperforme son indice sur l'année 2020 de +1,19%.

Calcul du risque global

La méthode utilisée pour le calcul du ratio du risque global est la méthode du calcul de l'engagement.

Effet de levier

Effet de levier brut = 0,93

Effet de levier selon la méthode de l'engagement = 1,00

Politique ISR

Le FCPE Agrica Épargne Dynamique n'est pas un fonds ISR.

Le FCPE est géré en multi-gestion/ fonds de fonds ouverts, ce qui ne permet pas à Agrica Epargne d'imposer une méthodologie et une gestion ESG* et climat aux sociétés de gestion partenaires.

Toutefois, AGRICA EPARGNE mène une politique d'investisseur responsable fondée sur les valeurs et la démarche d'investisseur responsable du Groupe AGRICA, et a souhaité définir une stratégie de « Suivi ESG et climat » de ses FCPE.

C'est dans ce cadre qu'Agrica Epargne a fait le choix d'engager dès février 2020, les travaux permettant le déploiement d'une approche ESG et climat adaptée à la multigestion. A ce titre la société a réalisé un audit de l'ensemble des fonds composant le FCPE afin d'identifier ceux ayant une stratégie durable et climatique, ainsi que les sociétés de gestion signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies.

Ces travaux se sont poursuivis en 2020, afin de mettre en place une procédure de due diligence ESG et climat des fonds investis et de leur société de gestion, systématique et exigeante qui se déploiera dès janvier 2021 en phase de sélection et en phase d'investissement des fonds.

* Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres en 2020

Le FCPE AGRICA ÉPARGNE DYNAMIQUE appartient à la gamme de fonds d'épargne salariale gérée par AGRICA EPARGNE.

La composition du portefeuille a évolué tout au long de l'année. En date comptable, le volume des opérations correspondant est de :

Montant des achats : 2 786 526,63 €

Montant des ventes : 1 916 201,79 €

Règlement SFTR

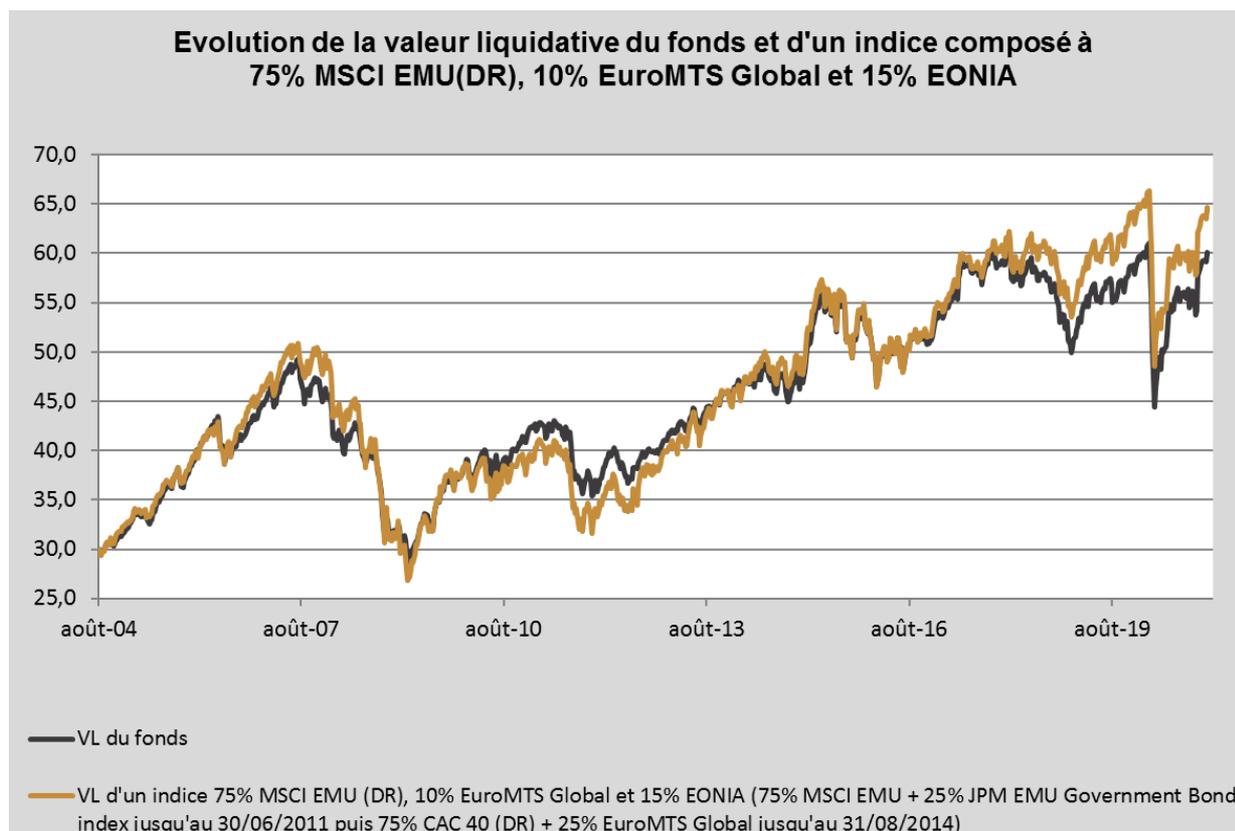
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ PERFORMANCE ET COMPOSITION DU FONDS

Performances du portefeuille

Les performances sont présentées après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

Sur l'année 2020 la performance du fonds s'établit à : +0,85%.



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Composition du portefeuille

Au 31 décembre 2020, le FCPE Agrica Épargne Dynamique était composé à 79% en parts d'OPCVM/FIVG investis dans des produits actions, à 18% en parts d'OPCVM/FIVG investis dans des produits de taux, et à 1,5% en parts d'OPCVM/FIVG monétaires et liquidités pures.

La part investie autres produits (OPCVM/FIVG de type fonds mixtes ou ne faisant référence à aucune classification) représentait 1,5% du portefeuille du FCPE.

Principales lignes en portefeuille au 31/12/2020 :

PRAIRIAL : **17,9%**

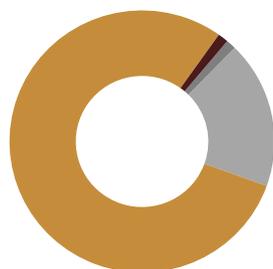
VANGUARD EUROZONE ST : **10,3%**

MONETA MU.CAPS C 4D : **9,4%**

Quercus : **9,1%**

IP ACTIONS EURO : **8,8%**

Répartition par classe d'actifs au 31/12/2020 :



● Monétaire/Liquidités :	1,2%
● Obligations :	18,2%
● Actions :	79,3%
● Autres :	1,3%

Il convient de noter que le fonds Agrica Epargne Euro Responsable, fonds gérés par les équipes d'AGRICA EPARGNE, a été investi dans ce FCPE en décembre et qu'il représente 1,98% de l'actif du fonds au 31/12/2020.

■ FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS DE FONDS

Frais de fonctionnement et de gestion	1,35%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,75%
Ce coût se détermine à partir :	
■ Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,77%
■ Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	0,02%
Autres frais facturés à l'OPC	0.00%
Ces autres frais se décomposent en :	
■ Commission de surperformance	0.00%
■ Commissions de mouvements	0.00%
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	2,10%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	Néant

■ HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes sont pris en charge par le fonds.

Ils sont inclus dans les frais de gestion et de fonctionnement.

Pour l'année 2020, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 2 110.50 € TTC.

■ POLITIQUE DE REMUNERATION DU PERSONNEL EXERCICE 2020

Dans le cadre de sa demande d'agrément en qualité de Société de Gestion de portefeuille soumise intégralement à la Directive AIFM, AGRICA ÉPARGNE s'est engagée à respecter les principes de rémunération prévus par ladite directive dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- l'existence d'une politique de rémunération n'encourageant pas la prise de risque et visant l'ensemble des collaborateurs,
- la détermination et l'attribution des rémunérations avec pour objectif l'alignement d'intérêts entre les investisseurs et le gestionnaire du FIA.

Les grands principes de rémunération mis en place au sein de la société de gestion sont les suivants :

- composante fixe : rétribuant la capacité du collaborateur à assumer une fonction dans la société de façon satisfaisante. Cette fonction est corrélée aux compétences et à l’expérience du collaborateur,
- la composante fixe peut être complétée, de manière équilibrée, d’une rémunération variable (bonus) qui vise à reconnaître la performance individuelle dans la création de valeur pour la société de gestion. La performance du collaborateur est appréciée dans le cadre d’un processus d’évaluation formalisé au travers d’objectifs quantitatifs et qualitatifs définis.

Le bonus n’est payé que si la situation financière de la société de gestion le permet et s’il est réellement justifié au travers de l’évaluation individuelle, mais aussi collective des collaborateurs au regard de leur contribution dans la création de valeur pour la société de gestion.

La rémunération variable des preneurs de risques prend en compte des critères quantitatifs ainsi que des critères qualitatifs. Les rémunérations variables éventuelles sont déterminées chaque année par les dirigeants compte tenu de l’évaluation et de l’atteinte des objectifs définis pour chaque collaborateur. Elles sont versées en fonction de la rentabilité de la Société et de la performance individuelle (performance individuelle et collective, contribution au développement interne de la société, respect des processus et procédures, attitude à l’égard des autres collaborateurs...).

Le contrôle de la politique de rémunération et de son application s’inscrit dans les procédures et le plan annuel de contrôle.

La politique de rémunération fait l’objet d’une revue périodique par les dirigeants et d’une évaluation, au moins annuellement et à l’occasion de tout changement dans l’organisation ou le périmètre d’activité de la Société.

Ensemble des collaborateurs 14 collaborateurs	Salaires en K€ (salaires bruts hors charges patronales)	Commentaires
Salaires fixes	1 080	Montant annuel, incluant les augmentations et les primes versées lesquelles récompensent le mérite professionnel et non la performance des produits gérés*.
Total	1 080	

* Les éléments de rémunération alloués aux collaborateurs sont prévus au budget adopté par les Associés.

Partie variable : NEANT

Appliquant le principe de proportionnalité, AGRICA EPARGNE ne procède pas à un affichage plus précis des rémunérations. En effet, compte tenu de la taille de la société, cet affichage pourrait permettre de déduire des rémunérations individuelles.

■ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DU FCPE

■ COMPTES ANNUELS DU FCPE



AGRICA EPARGNE DYNAMIQUE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020**

**AGRICA EPARGNE DYNAMIQUE
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régé par le Code monétaire et financier**

Société de gestion
SAS AGRICA EPARGNE
21, rue de la Bienfaisance
75382 PARIS CEDEX 08

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale AGRICA EPARGNE DYNAMIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AGRIC A EPARGNE DYNAMIQUE

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AGRICA EPARGNE DYNAMIQUE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AGRICULTURE DYNAMIQUE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	17 586 826,66	16 815 406,79
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	17 586 826,66	16 815 406,79
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	17 586 826,66	16 815 406,79
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	150 325,68	644 313,81
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	150 325,68	644 313,81
COMPTES FINANCIERS	131 540,08	0,00
Liquidités	131 540,08	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	17 868 692,42	17 459 720,60

BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	17 735 290,68	16 263 460,18
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	286 452,08	361 547,88
Résultat de l'exercice (a,b)	-217 898,34	-195 510,33
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	17 803 844,42	16 429 497,73
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	64 848,00	1 024 069,28
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	64 848,00	1 024 069,28
COMPTES FINANCIERS	0,00	6 153,59
Concours bancaires courants	0,00	6 153,59
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	17 868 692,42	17 459 720,60

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	545,14	331,58
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	545,14	331,58
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-545,14	-331,58
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	209 314,52	181 607,05
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-209 859,66	-181 938,63
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-8 038,68	-13 571,70
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-217 898,34	-195 510,33

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Conformément à l'instruction n°2011-21 du 21 décembre 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.

Toutefois, les obligations émises par l'entreprise non admises aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évaluées à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net, selon les modalités prévues au règlement. Le taux maximum est fixé à 1,50% de l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1,30% TTC du 01/01/2020 au 03/08/2020, ensuite le taux passe à 1.40% TTC. Les frais se décomposent de la manière suivante :

- Les frais de gestion administratifs de 209 855.74 € TTC
- Les honoraires du contrôleur légal des comptes 2 110.50 € TTC.

Ces frais sont à la charge du fonds.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts AGRICA EPARGNE DYNAMIQUE	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	16 429 497,73	12 387 589,36
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	3 091 123,67	4 320 455,27
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 981 293,51	-2 531 109,08
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	441 237,17	433 651,08
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-171 309,89	-94 585,38
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	204 448,91	2 095 428,70
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 955 265,23	1 750 816,32
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 750 816,32	344 612,38
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-209 859,66	-181 938,63
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (**)	0,00	6,41
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	17 803 844,42	16 429 497,73

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(**) N-1 : SOULTE FUSION 580007 : 6,41 €

DÉTAIL DES COLLECTES^(*)

	31/12/2020	31/12/2019
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 091 123,67	4 320 455,27
Versements de la réserve spéciale de participation	27 148,38	176 429,55
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	764 977,94	733 100,35
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	421 430,80	407 692,97
Abondements de l'entreprise	535 168,26	522 601,03
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	1 342 398,29	2 480 631,37
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	1 981 293,51	2 531 109,08
Rachats	1 051 657,02	1 920 696,92
Transferts à destination d'un autre OPC	929 636,49	610 412,16

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 540,08	0,74
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	131 540,08	0,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	150 325,68
TOTAL DES CRÉANCES		150 325,68
DETTES		
	Rachats à payer	5 264,71
	Frais de gestion fixe	59 583,29
TOTAL DES DETTES		64 848,00
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		85 477,68

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	56 861,786	3 091 123,67
Parts rachetées durant l'exercice	-36 251,360	-1 981 293,51
Solde net des souscriptions/rachats	20 610,426	1 109 830,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	297 176,896	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2020
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	211 966,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	2 651,72

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			347 784,00
	FR0013529856	AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE Part B	347 784,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			347 784,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-217 898,34	-195 510,33
Total	-217 898,34	-195 510,33

	31/12/2020	31/12/2019
Parts AGRICA EPARGNE DYNAMIQUE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-217 898,34	-195 510,33
Total	-217 898,34	-195 510,33

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	286 452,08	361 547,88
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	286 452,08	361 547,88

	31/12/2020	31/12/2019
Parts AGRICA EPARGNE DYNAMIQUE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	286 452,08	361 547,88
Total	286 452,08	361 547,88

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Actif net en EUR	10 791 553,20	13 444 671,35	12 387 589,36	16 429 497,73	17 803 844,42
Nombre de titres	202 123,745	228 584,261	245 298,633	276 566,470	297 176,896
Valeur liquidative unitaire	53,390	58,817	50,500	59,405	59,909
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,08	1,60	1,00	1,30	0,96
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,64	-0,74	-0,72	-0,70	-0,73

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE Part B	EUR	344	347 784,00	1,95
AMPLEGEST PRICING POWER.IC FCP	EUR	3 218	926 172,58	5,20
ASTRIA	EUR	1 567	1 062 598,37	5,97
DNCA VALUE EUROPE I FCP	EUR	3 643	651 732,70	3,66
FAGUS	EUR	250	162 457,50	0,91
GEMEQUITY I 3DEC	EUR	3 775	883 501,00	4,96
Graphene Actions USA IH	EUR	0,6	84 333,05	0,47
HUGAU MONETERME PARTS I	EUR	0,023	2 775,81	0,02
IP ACTIONS EURO C/D	EUR	1 455	1 559 818,20	8,76
Ixios Gold I EUR	EUR	406	597 018,94	3,35
MONETA MULTI CAPS C	EUR	5 391	1 682 315,46	9,45
OSTRUM SOUVERAINS EURO Action I(C)	EUR	2,49	448 561,82	2,52
PRAIRIAL	EUR	5 216	3 178 734,72	17,86
QUERCUS	EUR	5 405	1 617 284,10	9,09
UBP OBLIG OPPORTUNITES C	EUR	191	263 358,44	1,48
TOTAL FRANCE			13 468 446,69	75,65
IRLANDE				
VANGUARD EURO GOVT BOND INDEX FUND	EUR	4 978	1 237 962,39	6,95
VANGUARD EUROZONE STK-INV EUR	EUR	9 762	1 839 380,45	10,33
VANGUARD US 500 INVEST. INDX SERIEX PLC	EUR	16 704	594 126,20	3,34
TOTAL IRLANDE			3 671 469,04	20,62
LUXEMBOURG				
DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	EUR	2 123	221 747,35	1,25
HGIF MULTI ASSET STYLE FACTORS I CAP	EUR	20 661	225 163,58	1,26
TOTAL LUXEMBOURG			446 910,93	2,51
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			17 586 826,66	98,78
TOTAL Organismes de placement collectif			17 586 826,66	98,78
Créances			150 325,68	0,85
Dettes			-64 848,00	-0,37
Comptes financiers			131 540,08	0,74
Actif net			17 803 844,42	100,00

Parts AGRICA EPARGNE DYNAMIQUE	EUR	297 176,896	59,909
---------------------------------------	------------	--------------------	---------------